

# Communication du Conseil Parisien de la Jeunesse au Conseil de Paris de Novembre 2013

## I. Introduction

Instance parisienne de démocratie participative en direction des 15 à 25 ans, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) poursuit, depuis sa création en 2001 par M. le Maire Bertrand Delanoë, une action de consultation et de concertation sur des sujets de politique municipale et d'initiatives citoyennes.

Le CPJ est une nouvelle fois très honoré de pouvoir s'exprimer devant les Conseillères et Conseillers de Paris. Cette possibilité pour les jeunes d'interpeller directement les élus fait suite à une réforme votée par le Conseil de Paris en 2009.

Les membres du CPJ souhaitent remercier vivement M. le Maire Bertrand Delanoë, l'Exécutif municipal et l'ensemble des Conseillers de Paris pour l'intérêt et le soutien dont ils font preuve à l'égard de cette instance.

Les membres du CPJ souhaitent également remercier l'administration parisienne, notamment la Sous-Direction de la Jeunesse et la Mission *Citoyenneté et Territoires* qui accompagnent les actions du CPJ.

Cette communication est l'occasion pour le Conseil Parisien de la Jeunesse de présenter son bilan d'activité de l'année mais aussi d'attirer l'attention des élus parisiens sur un sujet d'actualité choisi et travaillé par ses membres. Après avoir abordé en 2010, l'égalité et la lutte contre les discriminations, en 2011, les situations d'urgence sociale chez les jeunes et en 2012, les réalités de la prostitution chez les jeunes, le CPJ a décidé cette année, de se pencher sur le thème de l'entrepreneuriat chez les jeunes.

## II. Bilan 2012 - 2013

Organisés en trois commissions thématiques - « Loisirs, culture et relations internationales », « Questions économiques et sociales » et « Espace public » - les conseillers parisiens de la jeunesse de l'année 2012-2013 ont eu à cœur de mener à bien des projets, de répondre aux consultations des élus et de poursuivre des travaux au long cours.

### Les réponses du Conseil Parisien de la Jeunesse aux consultations des élus parisiens

Le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité d'être consulté par les élus parisiens afin de donner son avis et de contribuer ainsi à l'avancée des projets de la municipalité.

Pour cette année 2012 - 2013, deux élus parisiens sont allés à la rencontre du CPJ afin de solliciter l'expertise des jeunes :

Isabelle Gachet a souhaité consulter les membres du CPJ sur « la place des jeunes et notamment des jeunes filles au sein de l'espace public ».

Pour répondre à cette sollicitation, le CPJ s'est rapproché de l'APUR (l'Atelier Parisien d'Urbanisme) durant l'année. Les membres du CPJ se sont ainsi proposés de participer aux études menées par l'APUR sur la perception et la pratique des jeunes au sein de l'espace public d'ici la fin d'année 2013.

Pierre Mansat, Adjoint au Maire de Paris chargé de Paris Métropole et des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France a souhaité savoir quelle pourrait être la contribution du CPJ sur la dynamique métropolitaine. La réponse à cette sollicitation s'est traduite fin juin 2012 par la réalisation par le CPJ d'un concours de court-métrages sur la perception que se font les jeunes de Paris Métropole.

## **Bilan de la Commission Loisirs, culture et relations internationales**

### **Concours de court-métrages « Jeunesse en Seine »**

Interpellée par Pierre Mansat, la commission « Loisirs, culture et relations internationales » du CPJ a décidé de se saisir du sujet de Paris Métropole en organisant un concours de court-métrages, intitulé « *Jeunesse en Seine* », du 8 avril 2013 au 22 juin 2013.

Avec ce concours, les jeunes d'Ile-de-France étaient invités à donner leur vision de Paris Métropole à travers un court-métrage scénarisé et original de 3 à 10 min. Seize courts-métrages ont été réceptionnés.

La remise des prix a eu lieu le samedi 22 juin lors de l'évènement de fin d'année du CPJ au Zèbre de Belleville. Les cinq courts-métrages récompensés ont été projetés lors de cette soirée festive.

Le coût de ce projet s'élève à 3500 euros pour la réalisation du concours de courts métrages et à 1850 euros pour la soirée festive de clôture du CPJ.

## **Bilan de la commission Questions économiques et sociales**

### **Projet de mini-série vidéo.**

Les membres de la commission « Questions économiques et sociales » ont souhaité travailler sur le quotidien des jeunes à Paris.

L'idée était d'illustrer des situations réelles issues d'expériences et de témoignages de jeunes Parisiens sur des thématiques préalablement choisies (logement, études, emploi, transport, santé, sécurité, accès à la culture, formation, mobilité, création d'entreprise et entrepreneuriat, les jeunes mères, etc...).

Il s'agissait plus particulièrement de créer un outil (sous format vidéo), permettant de susciter échanges et débats autour de la situation des jeunes à Paris.

Pour cela une mini-série de 3 épisodes a été imaginée. Pour mener à bien ce projet, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont rencontré une troupe de théâtre (la Compagnie ERETZIAN) qui les a accompagnés dans l'écriture, le repérage des lieux, le recrutement de jeunes comédiens bénévoles, les répétitions, le tournage et le montage des trois épisodes.

Le coût de ce projet s'élève à 9600 euros.

## **Bilan de la commission Espace public**

### **Paris Insolite**

Détourner l'usage d'un espace public et surprendre les Parisiens : tels ont été les ingrédients du projet « Paris Insolite ». Le samedi 8 juin 2013, une succession de performances, choisies par les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, ont été mises en places dans 4 endroits très fréquentés.

L'après-midi débutait gare du Nord où le Chœur de l'Université Paris 1 déployait, sous la grande verrière, ses 40 chanteurs qui ont entamé des chants hongrois du 20ème siècle à la grande surprise des usagers de la SNCF. Le second rendez-vous était gare St-Lazare où l'association Ten Over Tap livrait une performance de claquettes. Les passants étaient ensuite surpris sur le parvis de l'Opéra Garnier où l'association FMN effectuait une démonstration de TRICKZ. L'après-midi s'achevait sur l'esplanade du métro de Ménilmontant où la troupe du collectif Kickass proposait une chorégraphie gymnique et martiale.

Le coût de ce projet s'élève à 4100 euros.

### **Promotion du compost à Paris**

Les membres de la commission Espace public ont souhaité mieux comprendre la politique municipale en matière de compostage.

Grâce à une rencontre avec la Direction des Espaces Verts et de l'environnement le 9 février 2013, les membres de la commission ont découvert l'implication de la Ville dans ce domaine et l'usage du compost qui pouvait être fait pour les jardins partagés et les jardins publics parisiens.

## **Un projet au long court : le projet de film sur les réalités de la prostitution des jeunes à Paris**

Depuis près de 2 ans, les jeunes conseillers ont porté une attention particulière à un sujet complexe : la prostitution chez les jeunes. Ils ont décidé en novembre 2012 de consacrer leur

communication à ce thème. A l'issue des rencontres avec des structures associatives, des médecins spécialisés et des services compétents sur le sujet, est né le projet de réaliser un film de 52 à 60 minutes avec l'aide de la réalisatrice Marion Stalens. Ce documentaire, destiné à une diffusion TV, aura pour thème « La prostitution des jeunes à l'heure d'internet ». Cette année, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont poursuivi leurs recherches, lectures, et travail d'enquête sur le sujet. Ils ont reçu l'appui d'une société de production qui permettra au film de voir le jour, dans les mois à venir.

Le coût de ce projet s'élève à 10 000 euros.

### **Le ciné-débat du CPJ en 2012/2013**

Le 7 mars 2013, les membres du Conseil Parisien de de la Jeunesse ont organisé la projection-débat du film « *Notre Monde* » de Thomas LACOSTE au Forum des Images, réunissant une quarantaine de personnes. Le film proposait un regard croisé sur les politiques d'aujourd'hui, par des personnalités diverses (chercheurs, écrivains, politiques, artistes, etc.)

A l'issue du film, des échanges se sont tenus sur le thème de la « démocratie participative et de l'engagement des jeunes ».

Le coût de ce projet s'élève à 500 euros.

### **Le séminaire de rentrée 2013**

Les 19 et 20 octobre dernier, les 80 jeunes nouvellement inscrits au Conseil Parisien de la Jeunesse se sont retrouvés le temps d'un week-end, à l'auberge de jeunesse Pajol, pour faire connaissance et poser les bases de leur année de travail.

Au programme :

- Une plénière d'ouverture présentant le fonctionnement de la Ville de Paris,
- Une table ronde consacrée aux 10 ans du Conseil Parisien de la Jeunesse,
- Des ateliers pour définir les premières orientations des travaux des commissions thématiques (Loisirs, culture et relations internationales - Espace public - Questions économiques et sociales) à engager sur l'année 2012/2013,
- des moments conviviaux pour créer du lien entre les membres de cette promotion.

Le coût de ce séminaire s'élève à 9 000 euros.

### **Campagne de recrutement du CPJ**

Chaque année, le CPJ organise une campagne de recrutement pour faire connaître cette instance de démocratie participative et susciter de nouvelles candidatures. A cet effet, deux vidéos ont été réalisées et diffusées sur les réseaux sociaux et le site Internet Paris Jeunes.

Plus de 170 candidatures ont été envoyées et 80 ont été retenues comme le prévoit le règlement intérieur du CPJ, voté par le Conseil de Paris.

Le coût de ces vidéos s'élève à 1387 euros.

Au total, le budget du Conseil Parisien de la Jeunesse s'élève à 39 937 euros sur un budget alloué de 40 000 euros.

### III. L'entrepreneuriat des jeunes à Paris

Cette année, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont souhaité consacrer leur communication à la question de l'entrepreneuriat des jeunes.

A leur entrée dans la vie active, les jeunes Parisiens bénéficient de la présence d'une forte densité d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de formation.

Cependant et a fortiori dans un contexte économique de plus en plus tendu, le taux de chômage des jeunes Parisiens est supérieur à celui de l'ensemble des actifs, même si ce taux est moindre que pour l'ensemble des jeunes Français. 9 410<sup>1</sup> jeunes Parisiens sont au chômage. Par ailleurs, le délai moyen entre l'obtention du diplôme et le premier emploi à hauteur de son diplôme est d'en moyenne 6 ans pour un jeune Parisien<sup>2</sup>. Cette insécurité économique a des conséquences sur l'accès à l'autonomie des jeunes Parisiens.

Au regard de ce constat et au-delà de l'enjeu majeur que constitue l'accès des jeunes à l'emploi, enjeu bien identifié par l'exécutif municipal, le Conseil Parisien de la Jeunesse souhaite soumettre aux élus du Conseil de Paris la question de l'entrepreneuriat des jeunes à Paris. Cette question revêt une actualité particulière. Comme une enquête du *Monde* en date du 15 octobre dernier le montre, créer son entreprise est pour un nombre de plus en plus important de jeunes, un remède à la crise et à l'absence de débouchés que rencontrent certains.

« Action de créer une richesse, une ressource et/ou de l'emploi par la création ou la reprise d'une entreprise, d'une association », l'entrepreneuriat<sup>3</sup> des jeunes s'inscrit ainsi comme un des leviers mobilisables pour faciliter l'accès à la vie active pour des jeunes Parisiens. « Selon l'Insee, 50% des jeunes ont l'intention de créer leur entreprise, d'ici cinq ans au moins pour une majorité. C'est davantage qu'en 2005 (ils étaient alors 41% à l'envisager) davantage aussi que dans la population française dans son ensemble (30%). En 2002, 20% des entreprises créées en France l'étaient par des moins de 30 ans. En 2011, cette proportion s'est élevée à 24%<sup>4</sup>. ». Cependant, l'entrepreneuriat reste une activité difficile et bon nombre de projets de créations d'entreprises n'aboutissent pas, notamment des projets portés par des jeunes. « Une entreprise sur trois disparaît avant ses 3 ans et une entreprise sur deux disparaît avant ses 5 ans<sup>5</sup> ».

Afin de mener cette réflexion, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont été amenés à rencontrer plusieurs cabinets et structures de la Ville de Paris, notamment :

- le bureau de l'Emploi et de la Formation à la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEEES) ;
- le cabinet de Jean-Louis Missika, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'innovation, de la recherche et des universités ;
- le cabinet de Christian Sautter, Adjoint au Maire de Paris, chargé de l'Emploi, du Développement économique et de l'attractivité internationale ;
- le cabinet de Jean-Bernard Bros, Adjoint au Maire de Paris en charge du Tourisme et des nouveaux médias locaux ;
- le cabinet de Didier Guillot, Adjoint au Maire de Paris chargé de la Vie Etudiante,
- le Crédit Municipal de Paris.

---

<sup>1</sup> Source : Pôle emploi, septembre 2013

<sup>2</sup> Source : APUR, les jeunes à Paris, juin 2013, Sous-Direction de la Jeunesse à la Ville de Paris

<sup>3</sup> Définition de l'entrepreneuriat : action de créer de la richesse et/ou de l'emploi par la création ou la reprise d'une entreprise. Depuis quelques décennies une nouvelle catégorie d'entrepreneurs dispose d'une visibilité grandissante, les entrepreneurs sociaux. Les entreprises qu'ils créent n'ont pas une finalité lucrative mais une finalité sociale : il s'agit de répondre à des besoins sociaux peu ou pas couverts par le marché.

<sup>4</sup> Source : *Pour les jeunes, créer son entreprise comme remède à la crise*, le Monde, 15 octobre 2013

<sup>5</sup> Source : *Evaluation des dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises*, comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, Assemblée nationale, juin 2013

Les membres du CPJ ont également été conviés à l'évènement « Paris, esprit d'entreprise », organisé le 22 mai dernier à l'Hôtel de Ville afin d'échanger sur les dispositifs mis en place par la Ville avec des acteurs de l'entrepreneuriat parisien, des élus et des entrepreneurs.

Dans la continuité de ce travail, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, ont souhaité partager avec les élus du Conseil de Paris leurs constats sur l'entrepreneuriat des jeunes et soumettre une piste de réflexion en complément de l'action déjà menée par la Ville de Paris sur cette question.

## 1. Constat

Au regard des nombreux documents et témoignages recueillis, les membres du CPJ ont largement constaté la diversité des outils que la Ville de Paris et ses partenaires proposent en matière d'accompagnement aux personnes qui souhaitent créer une entreprise.

Que ce soit :

- les 6 Maisons des Entreprises et de l'Emploi (MdEE), réservées aux Parisiens et qui proposent gratuitement un accompagnement à la création d'entreprise ;
- les 8 incubateurs<sup>6</sup> de Paris rattachés au Laboratoire Paris Région Innovation et dédiés à divers secteurs d'activités : numérique, logiciels, éco-activités, jeux vidéo, édition, médias, social et éligibles au prêt Paris Innovation Amorçage ;
- les 2 incubateurs de la Ville de Paris dédiés aux industries créatives ;
- les 13 incubateurs labellisés Paris Innovation, éligibles au prêt Paris Innovation Amorçage ;
- le Welcome City Lab, premier incubateur mondial dédié aux entreprises innovantes dans le secteur du tourisme ;
- le Paris Région Innovation Lab qui développe des missions de valorisation du territoire métropolitain comme lieu d'expérimentation de projets innovants au service des Parisiens, et d'animation de lieux d'accueil, incubateurs et pépinières<sup>7</sup>, d'entreprises ou porteurs de projets innovants ;
- le réseau « Paris Esprit d'Entreprise » qui rassemble l'ensemble des partenaires de la Ville en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprise : les acteurs de l'aide au montage du projet (Boutiques de Gestion, Couveuses), les acteurs du financement (ADIE, Paris Initiative Entreprise, Réseau Entreprendre Paris, BPI-Oséo), les acteurs de l'hébergement (incubateurs, pépinières, foncières dédiées), les acteurs de l'entrepreneuriat solidaire (coopératives d'activité et d'emploi, la Ruche,...).

Toutes ces actions concourent à l'effort de la Ville de Paris dans l'accompagnement aux entrepreneurs. A ce titre, il peut être évoqué le projet du plus grand incubateur au monde, qui verra le jour en 2016 au sein de la nouvelle Halle Freyssinet avec 1000 start-ups innovantes, tous secteurs confondus.

Plus spécifiquement, la Ville de Paris apporte un soutien aux actions des jeunes créateurs d'activité économique via :

- le connecteur étudiants/entreprises<sup>8</sup> qui ouvrira début 2014 dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement et qui vise le développement de l'entrepreneuriat étudiant ;

---

<sup>6</sup> Définition d'incubateur d'entreprises : structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise. À la différence d'une pépinière d'entreprises, un incubateur s'adresse à des sociétés très jeunes ou encore en création, et leur propose un ensemble de services adaptés. Les incubateurs peuvent se différencier entre eux par les services qu'ils proposent, leur caractère lucratif ou non, ou encore le type de projets qu'ils ciblent.

<sup>7</sup> Définition de pépinière : structure destinée à faciliter la création d'entreprises en apportant un soutien technique et financier, des conseils et des services. Les services consistent le plus souvent à proposer des bureaux, parfois des locaux d'activités ou de stockage, des services logistiques mutualisés (accueil, salles de réunions,...) et des services d'accompagnement (conseils, formation, intégration dans les réseaux économiques,...). Soutenues par des acteurs publics, elles appliquent une tarification avantageuse pour une période limitée (4 ans maximum).

<sup>8</sup> Définition de connecteur étudiants/entreprises : Le connecteur étudiants/entreprises est un dispositif créé par la Ville de Paris destiné à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. Il a vocation à sensibiliser les étudiants des universités parisiennes à l'écosystème professionnel et à encourager l'entrepreneuriat particulièrement innovant et/ou social et solidaire. Il ouvre aux étudiants les portes des incubateurs de la Ville et favorise les échanges au sein de réseaux d'acteurs qui se méconnaissent. Il valorise aussi l'engagement en accompagnant les associations qui souhaitent changer de modèle économique.

- le cofinancement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour son dispositif Créa-jeune et qui propose un programme d'accompagnement à la création d'entreprise, gratuit à destination des jeunes âgés de 18 à 32 ans (modules en formations collectives, accompagnement individuel, actions de mise en réseau et accès facilité à des financements adaptés). *Trois ans après le lancement de leur activité, 84% des jeunes aidés, pourtant les plus éloignés du marché du travail, sont insérés professionnellement (60% dans leur entreprise, 24% dans un autre emploi) ;*<sup>9</sup>
- le cofinancement du Groupement des Jeunes Créateurs Parisiens (GICP), dont l'action consiste à faire émerger des projets de création d'activité visant de très petites entreprises ou des associations, en s'appuyant sur les partenaires historiques des quartiers relevant de la politique de la ville. L'objectif de l'opération est d'offrir à des jeunes issus des quartiers relevant de la politique de la ville et n'ayant pas obtenu de diplômes ou possédant une certification de premier niveau, un accompagnement individualisé nécessaire à la vérification de la faisabilité de leur projet et la possibilité d'accéder à un parcours diplômant de niveau bac + 2.

Ainsi, en 2012, ce sont 200 projets de création d'activité économique qui ont été accompagnés par ces structures<sup>10</sup>.

Si ces dispositifs apportent un réel soutien aux jeunes entrepreneurs, au regard des entretiens menés avec les professionnels du secteur de l'entrepreneuriat et des différentes lectures sur le thème, il apparaît que les jeunes Parisiens porteurs de projets innovants se heurtent encore à des obstacles<sup>11</sup> tels que :

- le déficit de visibilité des dispositifs d'aide aux primo entrepreneurs qui apparaissent souvent comme trop administratifs et techniques ;
- l'essoufflement des jeunes Parisiens face aux accompagnements des circuits bancaires classiques, notamment en cette période où les banques limitent les prises de risques avec les emprunteurs et exigent de multiples garanties ;
- le manque d'expérience qui caractérise le passage de l'adolescence et de la fin des études à l'âge adulte ;
- des dispositifs d'accompagnement perçus comme souvent peu efficaces car ils se limitent beaucoup à des conseils sans accompagnement assez étroits ou assez prolongés sur la durée ;
- des dispositifs qui restent inaccessibles à des jeunes pourtant intéressés, soit parce qu'ils sont réservés aux étudiants de grandes écoles, soit parce que l'information ne parvient pas jusqu'à eux.

## **2. Une piste de réflexion à l'attention des élus du Conseil de Paris en complément de l'action déjà menée par la Ville de Paris**

Afin de poursuivre l'effort de la Ville, le Conseil Parisien de la Jeunesse souhaiterait encourager les élus à réfléchir à l'expérimentation d'un dispositif de financement participatif de type Youth Bank sur le territoire parisien.

Le financement participatif consiste à collecter des fonds auprès de particuliers ou d'associations sans recourir aux banques, pour des projets en général à caractère philanthropique. C'est un système déjà ancien. A titre d'exemple, en 1875, l'Union franco-américaine se chargea d'organiser une collecte de fonds pour financer le socle de la statue de la Liberté. Tous les moyens de communication de l'époque furent utilisés pour recueillir de l'argent : articles dans la presse, spectacles, banquets, loteries... Des villes françaises, des Conseils généraux mais aussi des milliers de particuliers firent des dons... Côté américain, des spectacles de théâtre, des expositions d'art, des ventes aux enchères, des combats de boxe professionnels furent organisés pour recueillir les fonds nécessaires à la construction de ce socle.

<sup>9</sup> Source : *Pour les jeunes, créer son entreprise comme remède à la crise*, le Monde, 15 octobre 2013

<sup>10</sup> Source : Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, Ville de Paris

<sup>11</sup> Source : *L'entrepreneuriat en France, volet 1 : mythes et réalités en comparaison internationale*, la note d'analyse n°296, Centre d'Analyse Stratégique, octobre 2012

Les Youth Bank s'inscrivent dans le prolongement du financement participatif mais les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse voudraient en faire évoluer le concept pour en faire un outil de soutien au jeune entrepreneur.

### Qu'est-ce qu'une Youth Bank ?

L'idée est née en Grande Bretagne en 1999. Cinq organisations en charge de l'expression citoyenne des jeunes (le British Youth Council, et la National Youth Agency notamment) s'unissent et collectent des fonds, à hauteur d'un million de livres, pour financer des projets portés par les jeunes, avec une vocation solidaire ou humanitaire. Les Youth Bank sont nées et sept implantations locales sont fixées : en Angleterre, en Ecosse, en Irlande. Les aides qu'elles peuvent apporter vont de 250 à 25 000 livres selon l'intérêt et l'ampleur des projets. Les Youth Bank sont gérées essentiellement par des jeunes âgés entre 20 et 25 ans, mais des référents plus âgés peuvent cependant venir en appui. La Youth Bank anglaise a connu des difficultés en 2011 qui l'a conduite à suspendre ses activités, mais les Youth Bank écossaises et irlandaises poursuivent leurs activités.

### Le projet d'une Youth Bank parisienne

S'inspirant de ce modèle, les jeunes du Conseil Parisien de la Jeunesse proposent de développer en France un concept de Youth Bank inédit, car dédié aux projets d'entrepreneuriat des jeunes, plutôt qu'à des actions non lucratives à caractère humanitaire et solidaire, ce qui ne veut pas dire que les champs d'intervention des projets d'entreprises portés par les jeunes s'en éloigneraient, bien au contraire.

Ce serait la première initiative de ce type à leur connaissance.

En effet, sans doubler avec les autres dispositifs déjà évoqués qui viennent en soutien à la création d'entreprise, l'originalité de la Youth Bank parisienne reposerait sur deux impératifs :

- être une structure pour les jeunes, gérée par les jeunes, créée par les jeunes, qui pourrait se constituer en association ; les statuts prévoiraient une limite d'âge pour les membres du Conseil d'Administration, ainsi que la parité hommes/femmes ;
- être surtout une porte ouverte à la création d'entreprise pour les jeunes qui aujourd'hui ne savent pas toujours où trouver l'information dans ce domaine, ou qui pensent ne pas pouvoir y prétendre. Les dispositifs précités s'adressent surtout à des jeunes diplômés, même s'il faut souligner le travail du Groupement des Jeunes Créateurs Parisiens. L'incitation à la création d'entreprise, la diffusion d'information sur ce sujet se trouvent encore trop souvent dans les écoles de commerce ou dans les cursus de haut niveau. Or, la création d'entreprise est vivace dans toutes les filières, et il y aurait tout à gagner à inciter les jeunes de tous niveaux de formation à s'y lancer.

Concrètement, les missions de la Youth Bank seraient les suivantes :

- **proposer des prêts à taux très réduits ou à taux zéro, voire une participation financière en appui au démarrage d'une entreprise.** La décision d'attribution du prêt ou de l'aide, et les modalités précises, seraient déterminées par une commission collégiale regroupant les membres de la Youth Bank, au vu de l'intérêt social ou environnemental du projet, de son originalité, et de sa viabilité. Il ne s'agirait pas pour la Youth Bank d'être nécessairement détentrice des fonds, car cela poserait des difficultés d'ordre juridiques et financières. Des conventions avec des organismes comme la Banque Publique d'Investissement ou le Crédit Municipal, pourraient être envisagées. Un partenariat avec le Crédit Municipal, déjà largement investi dans l'attribution de micro-crédits, leur semble une piste très sérieuse à creuser ;
- **offrir des conseils personnalisés et orienter vers tous les organismes apportant un soutien à la création d'entreprises** (aide aux démarches administratives, formations ponctuelles, apports d'expériences). Sur ce point, la Youth Bank serait d'avantage un lieu de ressources qu'un fournisseur de ces conseils et de ces aides, car, comme les membres du Conseil Parisien l'ont exposé au début de leur communication, les dispositifs d'appui sont déjà nombreux sur Paris ;

- **mettre à disposition des locaux et du matériel de bureautique gratuitement** pour que les jeunes puissent travailler et développer un réseau avec d'autres jeunes qui souhaitent entreprendre. La Youth Bank ne se distinguerait pas ici des pépinières ou des incubateurs déjà existants, mais il leur semble que les besoins restent suffisamment importants pour ce type d'aides ;
- **mettre en relation des jeunes talents parisiens porteurs de projets innovants et des investisseurs locaux, en animation de réseaux.** Pour les jeunes entrepreneurs qui sont peu diplômés ou qui manquent de réseau social, la possibilité d'entrer en contact avec des investisseurs ou d'autres jeunes engagés dans la même démarche serait un atout.

Développer des actions auprès des lycées professionnels, des centres d'apprentissage, des IUT pour sensibiliser les élèves et les étudiants sur le sujet, leur montrer à partir de témoignages par exemple qu'il est possible, sans niveau de diplôme supérieur de créer une entreprise, et leur présenter les outils et les aides à leur disposition. La Youth Bank pourrait même se fixer un quota annuel d'aides fournies à des jeunes entrepreneurs ayant un niveau de qualification non supérieur. Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse encouragent fortement les élus parisiens à se saisir de cette préconisation et à réfléchir à l'émergence d'un réel dispositif d'interactivité, de partenariat et d'ouverture entre la jeunesse et les perspectives de financements innovants.

Soutenir un dispositif de financement participatif de type Youth Bank pour et par les jeunes, c'est considérer qu'entre 16 et 30 ans, le talent, le défi et l'expérience réussie positionnent les jeunes en ressources immédiates pour eux-mêmes et pour leurs projets.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse remercie les Conseillers de Paris pour leur soutien et souhaiterait être informé des suites qui pourraient être données à ces propositions.